



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 12 au 16 mars 2018

LES ÉTATS MEMBRES DEVRAIENT ARRÊTER LEURS ORIENTATIONS COMMUNES SUR LE FUTUR DE LA PAC LUNDI 19 MARS :

Alors que les politiques européennes traditionnelles, à savoir la Politique Agricole Commune et la Politique de cohésion représentent actuellement 75% du budget européen, le Commissaire européen au budget, M. Oettinger, prévoit une réduction des dotations qui leur sont accordées à 60%. Les Etats membres pour leur part devraient arrêter leurs orientations communes sur l'avenir de la PAC lors du Conseil en formation Agriculture qui se tiendra à Bruxelles lundi 19 mars. La Présidence Bulgare a déjà élaboré un projet de conclusions sur la base des échanges au Conseil et au Comité spécial agricole qui s'est tenu cette semaine. La majorité des Etats membres semble déjà satisfaite de ce projet de conclusions, bien qu'il ne s'agisse pas d'un compromis final. En effet, certaines divergences entre les Etats membres demeurent et nécessiteront des discussions plus en profondeur. Les sujets de divergence sont (1) la question des soutiens couplés, auxquels des pays du nord de l'Europe sont particulièrement opposés ; (2) la question de la répartition des paiements directs au sein des Etats membres, point sur lequel la Portugal et la Pologne demandent notamment que soit insérée dans les orientations communes, une référence à la convergence ; (3) et la gestion de la réserve de crise. Par ailleurs, certains Etats continuent à conditionner certaines discussions sur la PAC post-2020 à l'issue des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel. Le Danemark, la Suède et les Pays-Bas sont particulièrement opposés à toute formulation qui

préjugerait du résultat des échanges sur le budget. Les pays Baltes et la Pologne ont déjà prévu de présenter une déclaration sur la question particulière de la convergence des niveaux de soutiens entre les Etats lors du Conseil Agriculture de ce lundi. Ceux-ci estiment en effet, que si la PAC post-2020 relève le niveau des exigences environnementales, les aides devront être corrélativement augmentés, et menacent déjà de bloquer l'adoption des conclusions du Conseil si leurs préoccupations n'étaient pas intégrées dans les orientations communes.

VOTE DE LA RESOLUTION DU PARLEMENT EUROPEEN SUR LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL POST-2020 :

Les débats actuels autour du cadre financier pluriannuel (CFP) post-2020 mettent en lumière les divergences de positions entre les Etats-membres. L'enjeu du CFP post-2020 est de savoir comment financer les nouvelles priorités politiques (sécurité, immigration, innovation) en tenant compte de la réduction budgétaire liée au Brexit et de la nécessité de maintenir les dotations réservées à la Politique agricole commune (PAC) et à la Politique de cohésion, qui représentent à elles deux près de 75% du budget de l'UE. La conférence ministérielle sur le CFP post-2020 qui se tenait à Sofia le vendredi 9 mars 2018 a été l'occasion de constater l'existence de deux camps au sein des Etats membres. Certains Etats (Pays-Bas, Autriche, Allemagne, Suède) souhaitent d'abord un gel ou une coupe dans la PAC et dans les fonds structurels européens. D'autres Etats (Europe centrale et orientale, France) souhaitent préserver ces fonds, même s'ils acceptent l'idée de réformer la PAC pour améliorer son efficacité. Les pays baltes et la Hongrie sont même prêts à augmenter leurs propres contributions nationales pour protéger la PAC et la Politique de cohésion. Les Etats-membres se divisent également sur les solutions supplémentaires, comme celle du conditionnement de l'octroi des fonds européens au respect des règles de l'Etat de droit ou de la convergence fiscale et sociale. Le Parlement européen et la Commission, par l'intermédiaire de son Commissaire au budget, Günther Oettinger, ont rappelé leurs inquiétudes liées aux contraintes calendaires. Un accord unanime qui ne serait trouvé qu'après les élections législatives européennes de 2019 entrainerait un retard considérable dans la mise en œuvre des programmes communautaires après 2020. Le Parlement européen a voté ce mercredi 14 mars, en séance plénière, sa Résolution sur le CFP post-2020. La position du Parlement européen vise à influencer la future proposition de la Commission européenne, qui sera rendue le 2 mai prochain. Le Parlement européen a largement suivi le vote des budgets préconisés par sa commission parlementaire budgétaire. Il propose ainsi de porter le budget de l'UE à 1,3% du RNB, afin de maintenir le niveau de dotation de la PAC et des politiques de

cohésion et augmentant les fonds pour les PME et pour l'éducation. La Résolution demande aussi de prendre en compte les crises cycliques dans les secteurs sensibles comme l'élevage, les fruits et légumes, en tenant compte des accords commerciaux, d'augmenter le budget du POSEI agricole, de maintenir les crédits alloués à la pêche dans l'actuel CFP et de rétablir un POSEI pour la pêche. L'introduction de nouvelles ressources propres, défendues par le Parlement européen (création de taxes carbone, plastique, taxation européenne des géants de l'internet) permettra à terme, selon lui, de réduire de 40% la part des contributions nationales.

TOUJOURS PAS D'ACCORD ENTRE L'UE ET LE MERCOSUR MALGRE LES ELECTIONS BRESILIENNES IMMINENTES : Les négociations entre l'UE et le MERCOSUR se sont poursuivies au cours du dernier round de négociation, qui s'est tenu à Asuncion du 20 février au 2 mars dernier, afin de trouver un terrain d'entente sur le volet commercial de l'accord. Selon la Commission, des progrès ont été réalisés lors du dernier cycle de pourparlers, mais beaucoup de travail reste à faire. Cependant, aucune date pour une nouvelle session de pourparlers sur le plan technique n'est encore fixée, et les chances d'obtenir un accord de principe avant les échéances électorales brésiliennes (mars) et paraguayenne (avril), se réduisent. Il convient de noter que la Commission a publié, jeudi 15 mars, un rapport de progrès du dernier cycle de pourparlers qui s'est achevé le 2 mars. Le rapport mentionne dans la partie « Commerce de biens » que les parties continuent à travailler sur les sujets agricoles, notamment pour ce qui concerne la concurrence à l'exportation et la coopération. Il y est également mentionné dans ce rapport que les parties ont réalisé des progrès significatifs s'agissant des discussions sur les vins et spiritueux, bien que l'UE continue à soulever des préoccupations sur les restrictions à l'importation imposées par le Mercosur, notamment en imposant une taille maximum de bouteille de vin. Le rapport sur l'état des négociations entre l'Union et le Mercosur peut être consulté en suivant [ce lien](#).

PÊCHE – VERS UNE SUSPENSION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT DE PÊCHE UE/ COMORES : Les eurodéputés, réunis en séance plénière à Strasbourg cette semaine, ont décidé de soutenir le projet de décision du Conseil dénonçant l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et les Comores. En d'autres termes, cet accord va prochainement être suspendu, en raison de pratiques jugées trop laxistes en matière de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN). Les accords de partenariat de pêche bilatéraux de l'UE consistent à accorder une aide

financière et technique pour la politique de pêche de pays en développement, en échange de droits de pêche pour les bateaux européens. Pour rappel, l'UE avait déjà décidé, au mois de juillet 2017, d'inscrire les Comores (ainsi que Saint-Vincent-et-les-Grenadines) sur la liste des pays « non coopérants » en matière de pêche. Le Parlement européen souligne néanmoins la situation sociale très précaire des Comores et précise qu'il est donc « *essentiel, dans le cadre de cette décision, d'avancer des propositions qui permettront de continuer à apporter un soutien au développement et d'améliorer les conditions de pêche aux Comores, les activités connexes et la qualité de vie des pêcheurs et des communautés de pêcheurs* ».

LE GOUVERNEMENT DES CANARIES EXPRIME LES INQUIETUDES DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES FACE AU BREXIT : Le gouvernement des Iles Canaries (Espagne), dont le président Fernando Clavijo occupe également la présidence tournante de la Confédération des présidents des régions ultrapériphériques, s'est réuni le 12 mars 2018 à Bruxelles avec le négociateur en chef pour l'UE sur le Brexit, Michel Barnier. Cette rencontre a permis de transmettre à M. Barnier les inquiétudes de cet archipel et celles des autres régions ultrapériphériques (RUP) concernant les conséquences du départ britannique. Un rapport concernant l'impact du Brexit sur les Canaries et sur Madère lui a été remis. M. Clavijo a jugé « important » que les RUP puissent mettre en lumière leurs singularités et a affirmé que « nous avons reçu de [Monsieur] Barnier, qui avait été commissaire en charge de la politique régionale par le passé, un accueil très favorable envers notre situation ». Le gouvernement canarien a notamment évoqué les préoccupations de la Guadeloupe, de la Martinique et de Saint-Martin quant aux conséquences du Brexit sur les relations très particulières que ces DOM français des Caraïbes entretiennent avec les pays et territoires d'outre-mer britanniques. Par ailleurs, M. Clavijo a souligné que les Canaries bénéficient d'aides venant soutenir le transport d'exportations et de marchandises au sein de l'UE ; si ces aides ne s'appliquaient plus pour le commerce avec le Royaume-Uni, cela pourrait se répercuter sur les prix. Aussi, la dépréciation de la livre sterling face à l'euro pourrait provoquer une baisse de l'affluence de touristes britanniques dans l'archipel canarien (ils représentent un tiers des 15 millions de visiteurs reçus chaque année), car leur pouvoir d'achat diminuerait. Evoquant les conséquences financières du Brexit, le président canarien a déclaré que les RUP tentent de rencontrer les exécutifs nationaux de leurs Etats membres – Espagne, France et Portugal – pour les sensibiliser sur leurs enjeux. Les préoccupations et les

demandes des RUP face au départ du Royaume-Uni ont été inscrites dans [un avis du Comité des régions qui avait été approuvé début 2018](#).

AGENDA DE LA SEMAINE DU 19 AU 23 MARS 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 19/03			<p>Conseil « Agriculture et pêche » : Conclusions sur la communication de la Commission "L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture" et informations sur le développement de l'aquaculture en eau douce dans l'UE après 2020.</p>	<p>Conférence du Comité européen des régions : « Financer le développement intégré des territoires ruraux ».</p>
Mardi 20/03	<p>Réunion de la commission ENVI : Présentation du projet de rapport DELAHAYE sur l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture.</p>			
Mercredi 21/03	<p>Réunion de la Commission PECH : Echange de vue sur le rapport MEISSNER (TRAN) sur les installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires.</p>			
Jeudi 22/03			<p>Conseil Européen : A l'ordre du jour des questions de politique étrangère sur l'état des négociations du Brexit.</p>	
Vendredi 23/03				